

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**
21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°27/2026- Participation du service Assainissement au Budget Communal 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service Assainissement reverse à la commune une participation représentant la mise à disposition à temps non complet d'un employé communal (Agent de maîtrise) chargé de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux et l'exécution des branchements., des contrôles des assainissements collectifs.

Il indique que si l'on prend en compte le temps de travail passé par cet agent et considérant un entretien de la station facilité depuis les récents travaux sur le réseau, cette participation s'élèverait à 9 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de déterminer comme suit la participation au profit du budget assainissement : 9000 €.

Après délibération, la Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité**

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le principe de cette participation et **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la participation du budget ASSAINISSEMENT vers le budget COMMUNAL.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission au représentant de
l'état le 04/05/2026 et de la publication
le 05/05/2026



Bureau de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_27-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la
convocation

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°28/2026- Contribution de la commune au titre des eaux pluviales – 2026

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général.

Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements Emprunts	:	23 568, 63 €
Intérêts Emprunts :		15 386, 08 €
		<hr/>
		38 954, 71 €

$38\,954,71 \text{ €} \times 50 \% = 19\,477,35 \text{ €}$

Somme à laquelle s'ajoute à 35 % des dépenses classe 6 :

$92\,922,84 \text{ €} \times 35 \% = 32\,522,99 \text{ €}$

Soit un total de : $19\,477,35 \text{ €} + 32\,522,99 \text{ €} = 52\,000,34 \text{ €}$

L'Assemblée, après discussion, DECIDE à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

de verser la somme de 52 000, 34 € au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026




Basé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_28-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°29/2026- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les taux des 3 taxes suivantes :

- Taxe Foncière bâtie
- Taxe Foncière non bâti
- Taxe habitation (résidences secondaires)

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur les possibilités d'évolution des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, DÉCIDE à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

De ne pas augmenter les taux des taxes

Le tableau des 3 taxes s'établit donc comme suit :

	Bases prévisionnelles 2026	Taux de référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	1 508 000	45,20	45, 20	681 616 €
Taxe Foncière Non Bâti	60 100	79,31	79, 31	47 665 €
Taxe d'habitation	481 300	17, 82	17, 82	85 768 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026



218716801-20260428-2026_29-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**
21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°30 2026- Vote du budget primitif – Budget communal 2026 (M 57)

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de budget du Budget Communal 2026, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	1 946 048, 49 €	1 946 048, 49 €
Investissement	1 140 409, 38 €	1 140 409, 38 €
	<hr/>	<hr/>
	3 086 457, 87 €	3 086 457, 87 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le Budget primitif Communal 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_30-BF
Reçu le 04/05/2026

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission au représentant
de l'état le 04/05/2026 et de la
publication le 05/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°31/2026- Vote du Budget Primitif – Service assainissement 2026 (M49)

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de budget du service Assainissement 2026, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	115 927, 21 €	115 927, 21 €
Investissement	185 912, 97 €	185 912, 97 € €
	_____	_____
	301 840, 18 €	301 840, 18 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix



Abstention : 0 voix

le Budget du service Assainissement 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026



Maisé de réception en préfecture
218716801-20260428-2026_31-BF
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°32/2026- Vote du Budget Primitif Lotissement « La Gerbaudie » 2026

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif 2026 du lotissement « la GERBAUDIE » qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	64 628, 28 €	64 628, 28 €
Investissement	123 012, 54 €	123 012, 54 €
	_____	_____
	187 640, 82 €	187 640, 82 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le Budget 2026 du lotissement « La GERBAUDIE ».

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_32-BF
Reçu le 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la

convocation

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°33/2026- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°55/2021 du conseil municipal en date du 09 Juillet 2021 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique depuis cette date au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°34/2026- Subventions versées aux associations de la commune – année 2026

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir le montant des subventions versées aux associations communales pour l'année 2026.

Après discussion, les subventions sont attribuées selon le tableau suivant :

Associations	2025	Projets	2026 Aide attribuée	Obs
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150 €	Loto, Bal d'été, Sainte Barbe	150 €	Mise à disposition de la salle des fêtes
Conseil Local des Parents d'Elèves	250 €	Ventes de fleurs, de sapin, loto des écoles, achat d'une imprimante	300 €	Mise à disposition de la salle des fêtes + matériel
A.C.C.A	200 €		250 €	Mise à disposition de locaux +électricité de la cabane
ANACR	150 €	Diverses activités de mémoire	150 €	
La joie de vivre (Club des Aînés Ruraux)	150 €	Concours divers, vide-grenier	200 €	Mise à disposition de locaux
Comité des Fêtes	450 €	Diverses manifestations	500 €	Mise à disposition de locaux
A.A.P.M.A.	450 €	Empoisonnement du lac, de la Tardoire, entretien de la colle	500 €	Mise à disposition de locaux
Culture en Tête	450 €	Diverses activités culturelles et stages	600 €	Mise à disposition de locaux
Les Amis des Ecoles de la Forge	350 €	Randonnées, balades en soirée, spectacle dansant, activités avec les scolaires	250 €	Mise à disposition de locaux (1/an)
Club Matuséen des Vieilles Mécaniques		Rassemblement de véhicules		Ne souhaite pas de subventions. Aide matériel

Gymnastique volontaire	150 €	Diverses activités gymniques, achat de matériels, loto	200 €	Mise à disposition de locaux
Société Colombophile « Le Ramier	100 €	Fonctionnement, concours divers	100 €	
A.C.P.G.-C.A.T.M	150 €	diverses activités de mémoire	150 €	Mise à disposition de locaux
Les ampoules aux pieds	100 €	Faire découvrir les chemins pédestres, promouvoir une activité sportive douce, créer des moments de convivialité	200 €	
Team gros cœurs (lepron murielle)	100 €	205 trophée au Maroc, plantation de palmiers	0 €	
Le Nichoir (Ex La terrasse)	200 €	Diverses manifestations	0 €	
FSE Collège Gisèle Halimi	300 €		350 €	
Amicale Pétanque	150 €	Fonctionnement, concours divers	En sommeil	
UNIS VERS TCHOUK AND CO	150 €	Projet « Ensemble partageons plus que le sport »	100 €	Mise à disposition de locaux

Monsieur le Maire, compte tenu de son engagement dans de nombreuses associations ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après discussion, APPROUVE à la majorité les propositions comme énoncées

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix (Madame Gwenaëlle PAILLOT) Abstention : 0 voix

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_34-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°35/2026- Participations communales – année 2026

Participation aux frais de séjours CLSH/ALSH	<u>2025</u>	<u>2026</u>
	5 €/jour/enfant Limité à 10 jours par an/ enfant	5 €/jour/enfant Limité à 10 jours par an/ enfant
Participation colonies et séjours scolaires	<u>2025</u>	<u>2026</u>
	30 €/enfant pour un voyage/an	30 €/enfant pour un voyage/an

Pour l'année 2025 :

- 1 famille représentant 1 enfant ont pu bénéficier de l'aide à l'accueil de loisirs pour un montant de 50 €
- 2 enfants ont bénéficié de l'aide aux voyages scolaires pour un montant de 30 €

Le Conseil Municipal, après discussion, **APPROUVE** à l'unanimité

Pour : 15 Voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026





Reçu en préfecture
le 04/05/2026
Réf: 716801-20260428-2026_35-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**
21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N° 36/2026- Cotisations – année 2026

Organismes	2025	Proposé 2026
Mission Locale Rurale HV	1 084,00 €	Adhésion 1 097 €
Gîtes de France	1506,00 €	Adhésion en attente du montant
Syndicat des Etangs HV	60, 00 €	Adhésion 60 €
Assoc des maires		Adhésion en attente du montant
SPA	1304, 40 €	Adhésion en attente du montant
CCOL (repas à domicile)	1 € /hab	Adhésion en attente du montant
Maires Ruraux 87	269,92 €	Adhésion 248, 05 €
PNR	1 320, 111 €	Adhésion 1337, 01 €

Le Conseil Municipal, après discussion, APPROUVE à l'unanimité

Pour : 15 Voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

les propositions ci-dessus et reste dans l'attente des appels à cotisation à venir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_36-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N° 37/2026- Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes de l'art 1650 cité ci-dessus.

La liste est établie comme suit :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**

21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°38/2026 - Acquisition d'un bien immobilier

Monsieur Lacroix informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le mandataire judiciaire en charge de la liquidation ouverte à l'encontre de la SCI Les Grandes Vignes, propriétaire d'un ensemble immobilier sise 5 et 7 Rue Principale. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a eu connaissance d'un rapport d'expertise établi à la demande de Madame la Juge Commissaire.

L'immeuble a été estimé à 20 000 €.

Monsieur le Maire a fait une contre-proposition à 15000 € frais d'agence inclus. Cette proposition a été acceptée par Madame la Juge Commissaire en charge de l'affaire.

Considérant l'implantation en plein centre-bourg de cet immeuble, considérant également le potentiel de l'ensemble immobilier,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2026 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par Pierre Dominique CHAMP, expert de justice près la Cour d'Appel de Limoges,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité

Acte le principe d'achat par la commune de ce bâtiment au prix de 15000 € réparti comme suit

- 2500 € de frais d'agence
- 12500 € prix de vente du bien

et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour finaliser l'achat de ce bien.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 04/05/2026 et de la publication le 05/05/2026



Présé de réception en préfecture
218716801-20260428-2026_38-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**
21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRESZ – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°39/2026 - Organisation du Repas des Aînés

Monsieur le Maire passe la parole à Madame FAUCOMPRESZ, en charge de l'organisation du repas des aînés. Elle indique que la date retenue est celle du 13 décembre 2026.

Plusieurs points doivent être encore débattus.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité de conserver le même fonctionnement que les années précédentes à savoir :

- De fixer l'âge d'accès au repas ou au bon d'achat à 65 ans (si le conjoint a moins de 65 ans – gratuit)
- De fixer à 20 € le bon d'achat pour une personne seule et à 30 € pour un couple ayant tout deux au moins 65 ans
- De limiter les invitations aux personnes inscrites sur la liste électorale

Concernant le choix du traiteur Madame FAUCOMPRESZ indique avoir sollicité trois professionnels. Elle n'a pas encore reçu l'ensemble des propositions. Elle propose donc au Conseil Municipal de discuter du choix du traiteur lors d'une prochaine séance. Monsieur le Maire indique qu'il offrira l'apéritif, le vin et le champagne.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission au représentant
de l'état le 04/05/2026 et de la publication
le 05/05/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_39-DE
Reçu le 04/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

**Date de la
convocation**
21 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Éric BOULESTEIX – Christelle FAUCOMPRES – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉS : Néant

Madame Anne-Marie de MONTCALM est élue secrétaire de séance.

N°40/2026 - Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement général des conseil municipaux de mars dernier, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres de la commission de contrôles des listes électorales. Monsieur le Maire rappelle que depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. La durée des fonctions des membres est maintenant alignée avec la durée du mandant des conseillers municipaux, soit 6 ans.

Les membres de cette commission seront nommés par arrêté préfectoral exclusivement parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (sont exclus le maire et les adjoints) selon la répartition suivante :

- 3 conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus de sièges
- 2 conseillers issus de la liste minoritaire
-

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

De désigner comme membre de la commission de contrôle des listes électorales les personnes suivantes

Titulaire : Marie MERLE -AUPY

Suppléant : Michel MARTINET

Titulaire : Noëlle DAULNE

Suppléante : Anne-Marie de MONTCALM

Titulaire : Manuella ROBERT

Suppléante : Marie-Pierre BOULESTIN

Titulaire : Pascal DUGUÉ

Suppléant : Yoan COMBEAU

Titulaire : Gwenaëlle PAILLOT

De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission au représentant
de l'état le 04/05/2026 et de la
publication le 05/05/2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260428-2026_40-DE
Reçu le 04/05/2026